

Démocratisation du développement technologique : trois défis pour l'éthique publique

**Georges A. Legault
Louise Bernier
Charles-Étienne Daniel***

Résumé : Les réactions au développement technologique, depuis l'avènement des biotechnologies avec les OGM, ont favorisé diverses expérimentations sociales sur le plan de la normativité juridique avec le principe de précaution, sur le plan des institutions de participation comme la Commission nationale de débat public en France et sur le plan de la structuration du débat public dans les conférences citoyennes et les différents comités, comme la Commission d'éthique de la science et de la technologie qui s'en inspire. Cet article précise trois défis majeurs qui se posent en éthique publique à la lumière de ces expériences. Le premier concerne les attentes sociales face à la protection du risque par le droit et la capacité du droit à y répondre. Le second concerne les insuffisances de la démocratie électorale et les modalités pour les pallier. La troisième concerne la capacité des acteurs à s'investir dans le débat public autrement que par débat idéologique.

*Respectivement professeur associé, professeure agrégée et doctorant à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Cet article a été écrit dans le cadre d'un projet de recherche intitulé Développement d'un cadre de référence interdisciplinaire de l'analyse d'impact des nanotechnologies en santé et de leur acceptabilité sociale, sous la direction de Johane Patenaude (IRSC. No. 43854). Il s'agit d'une recherche financée par le PIFIC du 3IT de l'Université de Sherbrooke.